

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Membres absents excusés : Caroline Alvarez ; Laurianne Bovet ; Muriel Chenaux Mesnier ; Valentin Christe ; Denis Corboz ; Anne-Françoise Decollogny ; Séverine Evéquo ; Jean-Pascal Gendre ; Henri Klunge ; Evelyne Knecht ; Françoise Longchamp ; André Mach ; Manuela Marti ; Isabelle Mayor ; Gilles Meystre ; Sophie Michaud Gigon ; Charles-Denis Perrin ; Janine Resplendino ; Philipp Stauber ; Claude-Alain Voiblet ; Marlène Voutat.

Membres absents non excusés : --

Membres présents	79
Membres absents excusés	21
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

Ouverture La séance est ouverte à 20 h 30 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Interpellation de M. Matthieu Carrel (PLR) : « Garde-meubles communal : où en est-on ? ».

Discussion M. Matthieu Carrel (PLR) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale ; M. Matthieu Carrel (PLR).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Interpellation de M. Mathieu Blanc (PLR) et consorts : « Aide sociale : quel bilan tirer des résultats de l'enquête sur les villes suisses et quelles comparaisons avec les autres villes vaudoises ? ».

Discussion M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale ; M. Mathieu Blanc (PLR).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Interpellation de M. Hadrien Buclin (La Gauche) : « Marchandisation agressive et anti-écologique de l'espace public par la direction des tl, acte II ».

Discussion M. Hadrien Buclin (La Gauche) qui dépose une résolution.

Deuxième partie de la 13^{ème} séance du mardi 3 février 2015

<i>Résolution Dépôt</i>	<i>« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne au Conseil d'administration des tl pour demander le retrait des publicités dites intégrales dans les transports publics lausannois. »</i>
<i>Discussion sur la résolution</i>	Mme Thérèse de Meuron (PLR) ; Mme Maria Velasco (Les Verts) ; M. Johan Pain (La Gauche) ; M. Cédric Fracheboud (UDC) ; M. Romain Felli (Soc.) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<i>Vote sur la résolution</i>	Le Conseil, par 42 oui, 26 non et 4 abstentions, accepte la résolution déposée par M. Hadrien Buclin (La Gauche).
Interpellation	de M. Hadrien Buclin (La Gauche) : « Des conditions de détention inacceptables à l'Hôtel de police : que fait la Municipalité ? ».
<i>Discussion</i>	M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Xavier de Haller (PLR) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP) ; M. Mathieu Blanc (PLR). Le Conseil prend acte de la réponse municipale.
Interpellation	de M. Benoît Gaillard (Soc.) et consorts : « Libéralisation totale du marché de l'électricité : les services publics grands perdants ? ».
<i>Discussion</i>	M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; M. Romain Felli (Soc.) <u>qui dépose une résolution.</u>
<i>Résolution Dépôt</i>	<i>« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité continue de s'opposer à la libéralisation du marché de l'électricité et l'informe des suites de ce dossier, en particulier de ses conséquences pour les Services industriels. »</i>
<i>Discussion sur la résolution</i>	M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels.
<i>Vote sur la résolution</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et une douzaine d'abstentions, accepte la résolution déposée par M. Romain Felli (Soc.).

Interpellation

de M. Bertrand Picard (PLR) sur le fonds lié à la création d'abris de protection civile.

Discussion

M. Bertrand Picard (PLR).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Interpellation

de M. Bertrand Picard (PLR) et consorts sur les conséquences des nouvelles lois cantonales sur la politique culturelle lausannoise.

Discussion

M. Bertrand Picard (PLR) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Clôture

La séance est levée à 22 h 20.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....